



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Centre Gabrielle-Roy

Séance ordinaire du 25 septembre 2019, 19 heures

– 3^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastro Monaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
 - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–
Saint-Michel (02)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
Pierre Mc Nicoll, commissaire, Mercier (06)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
 - M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
 - Mmes Imane Allam, commissaire représentante du comité de
parents (primaire)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de
parents
Linda Cazale, commissaire représentant du comité de parents
(secondaire)
Julie Desharnais, commissaire cooptée
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- ABSENTS :**
- MM. Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
 - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités,
unité 1 et directeur du Service du développement et de
l'innovation professionnelle

- Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
- Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
- MM. Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 6
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
- Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
- M. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- Mmes Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
Maude Leclerc, analyste, Secrétariat général
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information (STI)
- M. Fernando Simoes, opérateur informatique au STI
- Observateurs :** Mmes Mélanie Robinson, attachée politique, Bureau de la présidence
Mélissa Duclos, attachée politique, Bureau de la présidence
- M. Paul Gilbert, conseiller stratégique, Bureau de la présidence

Une pause a lieu de 21 h 15 à 21 h 30.

Mot de la présidente

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Elle souligne la tenue de la séance au Centre Gabrielle-Roy, centre de formation professionnelle de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Elle invite ensuite Mme Andrée Dubé, directrice du centre, à venir présenter son établissement. Mme Dubé décrit brièvement les activités offertes et énumère quelques-uns des défis auxquels les élèves sont confrontés. Elle propose ensuite le visionnement d'une vidéo présentant la richesse du milieu offert par le Centre Gabrielle-Roy. La vidéo témoigne de l'engagement du personnel et des élèves de l'école vers la réussite. La présidente remercie Mme Dubé pour sa présentation.

Assermentation d'un nouveau commissaire dans la circonscription de Mercier (06)

Mme Catherine Harel Bourdon annonce qu'un nouveau commissaire pour la circonscription de Mercier sera assermenté. La secrétaire générale, M^e Ann-Sophie Verrier, procède à son assermentation en l'invitant à lire son serment.

Hommage rendu aux élèves de la formation professionnelle

Un hommage est rendu aux élèves de la formation professionnelle qui ont été sélectionnés pour les olympiades canadiennes des métiers et des technologies à Halifax les 28 et 29 mai 2019, ainsi qu'à une élève qui a représenté la Commission scolaire de Montréal (CSDM) aux mondiaux des métiers à Kazan en Russie du 22 au 27 août 2019. La présidente, Mme Harel Bourdon, félicite les lauréats Dylan Vachon, Adrien Roy, Jérémie Harvey, Jonathan Vaillancourt, Maxime Perreault et Lisa Aernoudts. Mme Aernoudts est médaillée d'or en technologie de la mode aux olympiades canadiennes et lauréate du médaillon d'excellence aux mondiaux en Russie. La présidente souligne également le travail et l'implication exceptionnels des enseignants Mario Lussier, Louise Leclerc et Jozée Dulude qui ont accompagné les élèves dans leur activité.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

DG-01-407	Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe au Service de la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – évaluation finale
DG-01-408-A	Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation
DG-01-409	Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation – mesures 50760 dont les sous-mesures 50761, 50762, 50766
A-10-185	Service de l'organisation scolaire – dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation sur le secteur Bridge-Bonaventure

- retirer l'article suivant :
 - DG-06-228 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – Le secondaire à ma portée – bilan des travaux effectués depuis juin 2019 et proposition de mise en œuvre de la révision de l'offre de services au secondaire
- ajouter au point information les articles suivants :
 - b) A-33-1421-A Service des ressources matérielles – gestion des chantiers en cohabitation
 - c) INF-833 Direction générale – personnel de direction – postes de directions générales adjointes – évaluation annuelle
 - d) DG-06-229-A Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – Le secondaire à ma portée – rapport d'étape présentant les travaux effectués depuis juin 2019, dans le cadre de la révision de l'offre de services au secondaire, menant à une première année de mise en œuvre pour la rentrée 2020
- retirer l'article suivant du point « Information » :
 - A-31-3926 Service des ressources financières – analyse des règles et des paramètres budgétaires 2019-2020

L'ordre du jour est donc modifié et adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2019
- 3- Nouvelles institutionnelles :
 - a) Journée pédagogique institutionnelle du 27 septembre 2019
 - b) Campagne portes ouvertes au secondaire
 - c) Offre de service pour la formation générale aux adultes
- 4- Période réservée au public
- 5- Période réservée aux audiences :
 - a) AUD-585 Centre communautaire Mountain Sights
- 6- Avis de proposition des commissaires

- 7- DG-01-407 Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe au Service de la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – évaluation finale
- 8- DG-01-408-A Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation
- 9- DG-01-409 Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation – mesures 50760 dont les sous-mesures 50761, 50762, 50766
- 10- DG-05-184 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle – réhabilitation du 2570, rue Nicolet, afin d’accueillir de façon permanente l’école de l’Étincelle – plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d’ajouts d’espaces dans le cadre de la Mesure 50513, présentée au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES)
- 11- DG-05-186 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation d’effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l’immeuble visé par la convention d’usufruit signée avec le Fonds de placement immobilier Cominar – phase 2 des travaux d’aménagement – 5100 rue Sherbrooke Est
- 12- A-10-182 Service de l’organisation scolaire – modification des critères d’inscription à l’école Le Plateau
- 13- A-10-185-A Service de l’organisation scolaire – dépôt d’un mémoire dans le cadre de la consultation sur le secteur Bridge-Bonaventure
- 14- A-32-202 Service des technologies de l’information – proposition d’utilisation de la mesure 50760 et autres mesures pour l’année 2019-2020
- 15- A-33-1422 Service des ressources matérielles – conclusion et signature d’un amendement pour une prolongation de trois (3) mois du bail pour la location du bâtiment situé au 7378, rue Lajeunesse, en faveur de la Ville de Montréal
- 16- A-33-1419-A Service des ressources matérielles – École des métiers de l’horticulture – Programme québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d’ajout d’espace pour la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministère (mesure 50512)

- 17- A-34-3280 Service du secrétariat général – nomination au poste de protecteur de l’élève et de protecteur de l’élève substitut
- 18- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :
- a) A-10-181 Service de l’organisation scolaire – aide alimentaire transitoire – année scolaire 2019-2020
 - b) DG-02-489 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Georges-Vanier – année 2019-2020
 - c) A-34-3278 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandation du comité de révision
 - d) A-10-183-A Service de l’organisation scolaire – modification au calendrier scolaire 2019-2020
- 19- Information :
- a) INF-832-A Bilan des comités institutionnels 2018-2019
 - b) A-33-1421-A Service des ressources matérielles – gestion des chantiers en cohabitation
 - c) INF-833 Direction générale – personnel de direction – postes de directions générales adjointes – évaluation annuelle
 - d) DG-06-229-A Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l’organisation scolaire – Le secondaire à ma portée – rapport d’étape présentant les travaux effectués depuis juin 2019, dans le cadre de la révision de l’offre de services au secondaire, menant à une première année de mise en œuvre pour la rentrée 2020
- 20- Proposition des commissaires
- a) CC-M-314 Proposition d’urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastro Monaco portant sur le droit de vote des résidents permanents aux élections scolaires
- 21- Période réservée aux commissaires
- 22- Période réservée à la direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 août 2019.

3. Nouvelles institutionnelles :

- a) Journée pédagogique institutionnelle du 27 septembre 2019

La présidente, Mme Harel Bourdon, revient sur la décision prise par le comité exécutif et la direction générale de déplacer une journée pédagogique institutionnelle au 27 septembre en vue de libérer les élèves pour la grande manifestation sur le climat. Elle rappelle que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) n'a pas ajouté de journée pédagogique, mais qu'elle a déplacé la journée pédagogique prévue le 29 novembre 2019 ou le 24 avril 2020. Elle ajoute que cette décision est en conformité avec la mission de la commission scolaire d'assurer le meilleur futur possible aux élèves, et ce, peu importe leur statut social, leur origine ou leurs enjeux particuliers. Elle présente ensuite certaines des initiatives mises en place à la CSDM pour participer à l'effort contre les changements climatiques. Elle mentionne également que la décision prise lors de la dernière séance du comité exécutif était la meilleure solution pour que les élèves puissent participer à la grande manifestation sans que cela n'affecte leur parcours éducatif, tout en assurant leur sécurité au quotidien et en permettant aux familles d'en faire un choix personnel. Mme Harel Bourdon rappelle en outre que les services de garde seront ouverts lors de cette journée. En conclusion, elle réitère qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle et que ces accommodements ne seront pas possibles tous les vendredis ou à chaque fois qu'une manifestation aura lieu.

- b) Campagne portes ouvertes au secondaire

M. Benoît Thomas vient présenter la nouvelle campagne de promotion de l'offre de service au secondaire de la CSDM. Il énumère d'abord les objectifs de cette campagne soit de faire la promotion des écoles secondaires de la commission scolaire et de la diversité de leur offre en plus de favoriser la rétention des élèves au primaire lors de leur transition vers le secondaire. Plusieurs éléments de la campagne sont ensuite présentés au Conseil comme : la signature graphique, les plateformes web, le matériel

promotionnel (collants et affiches) et les campagnes prévues sur les médias sociaux et traditionnels. Il ajoute que ces initiatives sont destinées aux jeunes de 5^e et 6^e année et à leurs parents. Mme Harel Bourdon remercie et félicite M. Thomas ainsi que l'équipe du Service des communications pour le travail accompli et se réjouit que les activités offertes dans les écoles de la CSDM soient davantage publicisées.

c) Offre de service en formation générale aux adultes

M. Frédéric Corbeil, directeur de l'unité 1, Mme Andrée Dubé, directrice du Centre Gabrielle-Roy et Mme Caroline Boucher, directrice au centre de francisation Yves-Thériault, viennent présenter un état de situation de la formation générale aux adultes (FGA). Lors de leur présentation, ils abordent différents aspects de la FGA tels que le profil des adultes inscrits, les différences entre la formation générale et la francisation, le contexte d'évolution dans lequel se trouve la FGA et finalement, la révision de l'offre de service. Mme Harel Bourdon remercie les intervenants pour leur présentation et les invite à transmettre son contenu à tous les membres du Conseil. Elle propose aussi d'écrire une lettre au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi qu'au Ministre de l'Immigration pour qu'ils puissent connaître les services remarquables que reçoivent les élèves de la CSDM. Cette intervention est suivie d'une période d'échange avec les commissaires concernant la FGA.

4. Période réservée au public

a) Salle de concert Joseph-François Perrault

M. Ron Fitzsimmons demande si une portion du montant de 620 millions annoncé par le gouvernement du Québec pour la rénovation des écoles pourra être utilisée pour l'agrandissement de l'école et de la salle de concert de l'école Joseph-François Perrault.

Mme Harel Bourdon explique que la mesure annoncée est destinée aux projets de rénovation d'école et non aux agrandissements et à la construction. Elle mentionne qu'une rencontre est prévue le 8 octobre avec M. Fitzsimmons et M. Gamache pour élaborer le dossier en vue d'une rencontre avec la direction du Secrétariat de la métropole du ministère de la culture. Elle réitère donc l'importance du projet de l'école Joseph-François Perrault pour la Commission scolaire de Montréal (CSDM) puisque ce dernier permet de dispenser le programme, non seulement au niveau de la salle mais aussi au niveau des locaux adjacents.

M. Fitzsimmons aborde également la question du changement de réglementation au niveau des terrains pour toutes les écoles de la CSDM.

Mme Lucie Painchaud explique que des travaux ont été entamés en collaboration avec les commissions scolaires, le ministère, les arrondissements et la Ville de Montréal pour réviser et arrimer la réglementation et les lois afin de faciliter les transactions immobilières entre les commissions scolaires et la ville.

b) Déménagement de l'école de l'Étincelle

Mme Amélie Caouette, enseignante à l'école de l'Étincelle, débute son intervention par un rappel des démarches réalisées depuis l'année dernière par l'équipe-école auprès de la CSDM et du ministère concernant le besoin de réaménagement et les problèmes de surpopulation de l'établissement. Elle exprime son insatisfaction quant au manque de transparence dans la gestion du dossier du déménagement de l'école de l'Étincelle de la part de la CSDM. Elle demande finalement, si la commission scolaire s'engage à informer les membres de l'équipe-école de façon transparente et à les impliquer dans toutes les décisions entourant le futur de l'école.

Mme Marie Contant, enseignante à l'École de l'Étincelle, exprime ses inquiétudes au sujet d'un rapport inscrit à l'ordre du jour, concernant le déménagement de l'établissement. Elle mentionne, notamment, que le rapport ne prend pas en compte les besoins spécifiques des élèves qui la fréquentent et cite comme exemple les problèmes de transport scolaire et de cohabitation en grand groupe pour les élèves. Elle souhaite qu'une solution à deux bâtiments soit envisagée compte tenu de la disparité des élèves et de la croissance des inscriptions. Elle demande comment les membres du Conseil pourront prendre une décision éclairée, à la lumière du peu d'information qui a été donnée sur les besoins spécifiques des élèves qui fréquentent cette école.

Mme Joëlle Vaillant, mère d'un élève fréquentant l'école de l'Étincelle et membre du conseil d'établissement, déplore le fait que plusieurs acteurs concernés par le déménagement de l'école n'ont pas été informés des développements dans le dossier, particulièrement les parents, l'équipe-école et la communauté. Elle ajoute que la délocalisation de l'école aura un impact sur les liens solides qui ont été construits depuis des années entre l'école et différents partenaires locaux et qui contribuent grandement au bien-être des enfants. Elle demande quelle est la nécessité de précipiter la décision, et ce, sans s'assurer de l'action concertée de tous les acteurs touchés.

Mme Harel Bourdon souligne d'abord le travail extraordinaire effectué par le personnel de l'école de l'Étincelle auprès des enfants vivant avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Elle explique que pour ouvrir la fenêtre d'opportunité financière qui permettra de rénover complètement un bâtiment pour le rendre adapté à la population scolaire de l'école, le dossier doit être déposé avant le 30 octobre 2019. Elle mentionne que le document déposé au Conseil ne représente qu'une petite étape d'un processus qui sera beaucoup plus long et pour lequel l'équipe-école sera impliquée. Elle ajoute également que le bâtiment actuel ne permet pas d'agrandissement et que l'objectif est de trouver un nouveau bâtiment plus adéquat pour faire en sorte de répondre aux besoins des enfants TSA. Elle termine en disant que laisser le personnel et les enfants dans une école inadaptée ne serait pas une décision responsable de la part de la CSDM notamment pour des raisons de sécurité et en raison de l'augmentation du nombre de diagnostics.

Mme Marie Contant demande un engagement clair de la part de la CSDM pour garantir la collaboration avec l'équipe-école dans la poursuite du projet de déménagement.

Mme Lucie Painchaud réitère qu'il s'agit d'une fenêtre d'opportunité importante et que l'échéance est le 30 octobre 2019. Elle tient à rassurer les représentants de l'école de l'Étincelle et donne l'exemple de l'école Irénée-Lussier pour lequel l'ensemble de l'école a participé aux ateliers de création et s'est assurée que l'école réponde aux besoins des élèves. Mme Painchaud mentionne que pour étudier le dossier, le ministère doit recevoir une demande incluant un terrain ou un bâtiment potentiel. Ces derniers pourraient par la suite être modifiés, s'ils ne sont pas adaptés aux besoins des élèves.

c) Critères d'admission de l'école Le Plateau

M. Jean-Christophe Damé, parent d'un élève fréquentant l'école Baril, s'inquiète du processus de sélection de l'école Le Plateau dans les quartiers défavorisés. Il précise que l'école Le Plateau dit sélectionner des élèves issus de milieux défavorisés, mais il mentionne constater que ce n'est pas le cas et que cette situation a des conséquences sur la composition des classes des écoles de son quartier pour toute la durée de la scolarité du primaire. Il mentionne notamment que cette situation crée un appauvrissement des classes des écoles de quartier au profit des classes d'école d'élite. Il dit espérer que le comité qui a travaillé sur cette question depuis le mois de juin a revu le mode de sélection afin de laisser le choix aux parents d'inscrire leurs enfants à l'école Le Plateau et de ne pas dépouiller les écoles défavorisées de leurs bons élèves.

Mme Harel Bourdon mentionne que le document inscrit à l'ordre du jour vient répondre à une partie de la problématique en élargissant le nombre d'écoles « bassin » desquelles les élèves seront sélectionnés en vue des inscriptions du mois d'octobre 2019. Elle ajoute qu'il y a une volonté de travailler de manière plus large sur le processus de sélection pour l'an prochain, notamment sur la question de l'examen et du transport scolaire par les travaux du comité d'admission.

5. Période réservée aux audiences

a) AUD-585 Centre communautaire Mountain Sights

Mme Liza Novak, directrice du Centre Mountain Sights et M. Justin Wandjou représentant des parents du centre viennent souligner les besoins de construction d'une école primaire pour le quartier Mountain Sights. Mme Novak débute son intervention en mentionnant la réception, au mois d'août 2019, d'une lettre du conseiller municipal de Snowden l'informant de l'achat d'une propriété au 2050 rue Paré et dont la vocation n'a pas encore été déterminée. M. Wandjou ajoute à l'intervention de Mme Novak en mentionnant que le besoin d'ouvrir une nouvelle école dans la zone Mountain Sights s'inscrit dans un contexte de croissance démographique dans le secteur et d'un besoin d'augmenter la sécurité dans les déplacements des enfants.

Mme Harel Bourdon remercie Mme Novak et M. Wandjou pour leurs interventions. Elle mentionne que depuis 2013, le besoin de créer une école dans le secteur est inscrit au PTRDI et, que cette année, elle a de bonnes nouvelles à leur annoncer.

En effet, elle mentionne que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a reçu un appel du vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal M. Benoît Dorais pour entamer un projet immobilier commun qui comprendrait entre autres, une école primaire et des logements sociaux. Elle explique que des travaux débuteront dans les prochains mois, en collaboration avec la ville et avec la consultation des organismes communautaires pour réfléchir à la forme que pourra prendre ce projet.

M. Maniruzzaman prend quelques minutes pour souligner l'importance du groupe Mountain Sights sur des enjeux de leur quartier comme la sécurité des enfants. Il ajoute qu'il s'agit d'une belle opportunité de partenariat entre la CSDM, les groupes communautaires du secteur et la ville de Montréal pour construire une école dans le secteur.

6. Avis de proposition des commissaires

La commissaire Chantal Jorg déposera une proposition sur l'usage des nouvelles technologies en milieu scolaire.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng déposera une proposition sur la musique à l'école.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng déposera une proposition sur la francisation.

La commissaire Imane Allam déposera une proposition sur les transferts des élèves ou déplacements.

Le commissaire Ben Valkenburg déposera une proposition sur le mouvement des étudiants pour le futur de Montréal.

7. Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe au Service de la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – évaluation finale

Document déposé : Rapport DG-01-407 en date du 20 septembre 2019
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par le supérieur immédiat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER le choix de Mme Francyne Fleury, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction générale au Service de la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement.

8. Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation

Document déposé : Rapport DG-01-408-A en date du 23 septembre 2019 de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

1. Le CRR recommande de distribuer un montant fixe de 30 000 \$ par établissement scolaire secondaire afin d'offrir à tous les élèves qui le désirent une heure d'activités parascolaires chaque jour de classe pendant un minimum de 28 semaines;
2. Le CRR recommande d'utiliser les sommes de 30 000 \$ accordés à cinq des écoles H qui se retirent et qui n'utiliseront pas les sommes de cette mesure pour cette année, soit un montant de 150 000 \$ et de les redistribuer dans les écoles ordinaires pour l'année scolaire 2019-2020;
3. Le CRR recommande que les sommes résiduelles après la distribution du 30 000 \$ par école participante soient redistribuées per capita dans les écoles;
4. Le CRR recommande qu'un état de situation budgétaire de la mesure 15028 soit déposé en janvier afin de redistribuer équitablement les sommes restantes ou manquantes dans les écoles secondaires ordinaires;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de RECEVOIR les nouvelles recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR);
- 2° de VENTILER les sommes aux établissements.

La commissaire Violaine Cousineau propose, en amendement, d'ajouter l'élément de proposition suivant :

- « de FAIRE rapport au Conseil des commissaires de la nature des projets qui auront été mis sur pied dans les écoles durant l'année scolaire 2019-2020 et du nombre d'élèves qui auront pu en profiter. »

Le commissaire Kenneth George propose ensuite l'ajout des considérants suivants :

- « CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer que les écoles HDAA puissent profiter de cette mesure;

CONSIDÉRANT la nécessité de laisser aux direction d'écoles HDAA le temps d'obtenir les renseignements et les précisions relatives à ce programme;

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer à ce programme le dîner et le transport des élèves HDAA. »

M. George propose aussi d'ajouter, au deuxième élément de proposition, l'énoncé qui suit :

« une fois retenue une somme de 75 000 \$ pour des activités dans les écoles HDAA dans la période janvier-juin 2020. »

Il propose également d'ajouter l'élément de proposition suivant :

« de RECEVOIR une proposition sur la ventilation des sommes restantes en décembre 2019 ou en janvier 2020 ».

La proposition amendée est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer que les écoles HDAA puissent profiter de cette mesure;

CONSIDÉRANT la nécessité de laisser aux direction d'écoles HDAA le temps d'obtenir les renseignements et les précisions relatives à ce programme;

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer à ce programme le dîner et le transport des élèves HDAA;

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR les nouvelles recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) qui se lisent comme suit :
 - a) Le CRR recommande de distribuer un montant fixe de 30 000 \$ par établissement scolaire secondaire afin d'offrir à tous les élèves qui le désirent une heure d'activités parascolaires chaque jour de classe pendant un minimum de 28 semaines;
 - b) Le CRR recommande d'utiliser les sommes de 30 000 \$ accordés à cinq des écoles H qui se retirent et qui n'utiliseront pas les sommes de cette mesure pour cette année, soit un montant de 150 000 \$ et de les redistribuer dans les écoles ordinaires pour l'année scolaire 2019-2020;
 - c) Le CRR recommande que les sommes résiduelles après la distribution du 30 000 \$ par école participante soient redistribuées per capita dans les écoles;
 - d) Le CRR recommande qu'un état de situation budgétaire de la mesure 15028 soit déposé en janvier afin de redistribuer équitablement les sommes restantes ou manquantes dans les écoles secondaires ordinaires;

- 2° de VENTILER les sommes aux établissements une fois retenue une somme de 75 000 \$ pour des activités dans les écoles HDAA dans la période janvier - juin 2020;
- 3° de RECEVOIR une proposition sur la ventilation des sommes restantes en décembre 2019 ou en janvier 2020;
- 4° de FAIRE rapport au Conseil des commissaires de la nature des projets qui auront été mis sur pied dans les écoles durant l'année scolaire 2019-2020 et du nombre d'élèves qui auront pu en profiter.

La commissaire Imane Allam souhaite inscrire sa dissidence sur les amendements et sur la proposition amendée.

Note : *Conformément à l'article 193.3 de la LIP la présente résolution sera transmise par le secrétariat général au CRR.*

9. Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation – mesures 50760 dont les sous-mesures 50761, 50762, 50766

Document déposé : Rapport DG-01-409 en date du 24 septembre 2019 de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

1. Le CRR recommande de distribuer les sous-mesures 50761, 50762 et 50766 tel que proposé;
2. Le CRR recommande de demander aux directions d'école, lors de la distribution spécifique de la mesure 50767, de porter une attention particulière afin que les besoins des élèves EHDAA non desservis par la mesure 30810-2 soient pris en considération;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR les nouvelles recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR).

10. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – réhabilitation du 2570, rue Nicolet, afin d'accueillir de façon permanente l'école de l'Étincelle – plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50513, présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Document déposé : Rapport DG-05-184 en date du 10 septembre 2019 de Mmes Marie Paré et Claude Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'opportunité créée par la réhabilitation complète du 2750, rue Nicolet;

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas envisagé pour une destination vouée à la formation générale jeune à long terme, et ce, en raison de sa localisation à grande proximité d'autres écoles primaires et des besoins du secteur;

CONSIDÉRANT l'opportunité de reconfigurer le 2750, rue Nicolet, afin de fournir des aménagements fonctionnels adaptés aux besoins de l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT la situation géographique du 2750, rue Nicolet, et de sa proximité avec les grands axes routiers et l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT le besoin d'une réhabilitation majeure, suite à l'ensemble des éléments constatés à l'école de l'Étincelle et l'impossibilité de réhabiliter le bâtiment, sans un déplacement de clientèle;

CONSIDÉRANT l'opportunité de réhabiliter deux bâtiments du parc immobilier de la CSDM;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'APPROUVER le présent rapport concernant la réhabilitation du 2570, rue Nicolet, pour accueillir de façon permanente l'école de l'Étincelle;
- 2° d'AUTORISER la Direction générale à déposer une demande d'ajout d'espace au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 afin d'obtenir un 10 % du coût du projet pour amorcer les études de faisabilité.

La commissaire Violaine Cousineau propose de déposer l'étude de cette proposition au Conseil des commissaires du 23 octobre 2019.

Le commissaire Kenneth George propose en amendement, d'ajouter un troisième élément de proposition qui se lit comme suit :

« 3° Sur la base des expériences vécues dans d'autres écoles de CRÉER un comité de suivi comme lieu de partage d'information et de consultation sur un projet nouveau pour l'école l'Étincelle sous la présidence de la direction d'école et qui sera formé, notamment, des parents et du personnel de l'école. »

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande le vote sur la proposition de dépôt.

Les commissaires Violaine Cousineau et Imane Allam votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Pierre Mc Nicoll, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent contre.

Le commissaire Ben Valkenburg s'abstient.

La proposition de dépôt est donc rejetée à la majorité par les commissaires présents.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le présent rapport concernant la réhabilitation du 2570, rue Nicolet, pour accueillir de façon permanente l'école de l'Étincelle;
- 2° d'AUTORISER la Direction générale à déposer une demande d'ajout d'espace au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 afin d'obtenir un 10 % du coût du projet pour amorcer les études de faisabilité;
- 3° sur la base des expériences vécues dans d'autres écoles de CRÉER un comité de suivi comme lieu de partage d'information et de consultation sur un projet nouveau pour l'école l'Étincelle sous la présidence de la direction d'école et qui sera formé, notamment, des parents et du personnel de l'école.

Les commissaires Imane Allam et Violaine Cousineau souhaitent signifier leur dissidence.

11. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation d'effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la convention d'usufruit signée avec le Fonds de placement immobilier *Cominar* – phase 2 des travaux d'aménagement – 5100 rue Sherbrooke Est

Document déposé : Rapport DG-05-186 en date du 19 septembre 2019 de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 11 de la séance ordinaire du 23 janvier, ajournée et poursuivie le 29 janvier 2019, en vertu de laquelle le Conseil des commissaires autorisait la signature de la convention d'usufruit et des conventions accessoire et tripartite convenues avec *Cominar* visant la délocalisation des fonctions administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au 5100, rue Sherbrooke Est, à Montréal, laquelle a été signée par les parties le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la convention d'usufruit, le Fonds de placement immobilier *Cominar* doit effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé;

CONSIDÉRANT qu'une entente portant sur les conditions générales encadrant le processus de mise en concurrence et la réalisation des travaux d'aménagement que *Cominar* doit exécuter pour le compte de la CSDM est survenue entre les parties, laquelle est jointe à l'Annexe 1 du présent rapport;

CONSIDÉRANT que l'entente en annexe 1 au présent rapport a été entérinée par le directeur général de la CSDM en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement seront réalisés en quatre (4) phases distinctes selon les échéanciers prévus par les parties;

CONSIDÉRANT que *Cominar* a invité six (6) entrepreneurs généraux à soumissionner pour la deuxième phase de réalisation des travaux et que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissions ont des coûts comparables, ce qui suppose un juste prix des travaux;

CONSIDÉRANT que le montant de la plus basse soumission est 6,8 % plus bas que la moyenne de toutes les soumissions et 13,6 % plus basse que l'estimation des professionnels de *Cominar*;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe globale du coût du projet prévue dans l'étude d'opportunité et le dossier d'affaire préliminaire qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est respectée;

CONSIDÉRANT les autres informations et les recommandations contenues dans le présent rapport;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Fonds de placement immobilier *Cominar* à effectuer la phase 2 des travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la Convention d'usufruit pour le coût de réalisation de la portée des travaux des plans et devis actuels qui est indiqué au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle à signer le formulaire d'autorisation d'effectuer les travaux d'aménagement joint en annexe 2;
- 3° d'AUTORISER la Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, pour la deuxième phase des travaux, à procéder à toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10% du montant initial du contrat.

Les commissaires Imane Allam et Violaine Cousineau souhaitent signifier leur dissidence.

12. Service de l'organisation scolaire – modification des critères d'inscription à l'école Le Plateau

Document déposé : Rapport A-10-182 en date du 3 septembre 2019
de Mme Mathieu Desjardins concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la modification importante des indices de défavorisation;

CONSIDÉRANT les conséquences d'une diminution importante du nombre d'écoles sources;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigie sur la Politique d'admission;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ADOPTER les nouveaux critères d'inscription de l'école;
- 2° de MANDATER le comité de vigie sur la Politique d'admission pour faire de nouvelles recommandations pour l'inscription de l'automne 2020 en prévision de la rentrée 2021.

Les commissaires Diane Beudet et Stéphanie Bellenger-Heng proposent, en amendements, d'ajouter les considérants suivants :

« CONSIDÉRANT le virage inclusif de la CSDM dans le but de favoriser la mixité scolaire;

CONSIDÉRANT la mission de l'école Le Plateau qui a pour but de susciter chez les élèves issus de milieux défavorisés (écoles appelées "sources") un intérêt pour la musique et à leur offrir une formation musicale;

CONSIDÉRANT que la liste des écoles sources est adoptée annuellement par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'établissement de l'école Le Plateau relativement à l'extension du bassin des écoles sources;

CONSIDÉRANT que tous les élèves de 1^{re} année doivent passer un "test d'aptitudes musicales" unique à l'école Le Plateau;

CONSIDÉRANT que la sélection exige la réussite du test d'aptitudes musicales et qu'un premier bulletin doit être présenté "pour démontrer les capacités de l'enfant à suivre le rythme d'apprentissage accéléré et avoir un bon comportement";

CONSIDÉRANT que la sélection d'élèves issus d'un milieu socialement ou culturellement favorisé par Le Plateau des écoles "sources" – en grande partie du Centre-Sud et Hochelaga Maisonneuve – a un effet sur la mixité scolaire; facteur déterminant en termes de réussite éducative selon le rapport du Conseil supérieur de l'éducation du Québec "Pour une école riche de tous ses élèves"; »

Cette proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la modification importante des indices de défavorisation;

CONSIDÉRANT les conséquences d'une diminution importante du nombre d'écoles sources;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigie sur la politique d'admission;

CONSIDÉRANT le virage inclusif de la CSDM dans le but de favoriser la mixité scolaire;

CONSIDÉRANT la mission de l'école Le Plateau qui a pour but de susciter chez les élèves issus de milieux défavorisés (écoles appelées « sources ») un intérêt pour la musique et à leur offrir une formation musicale;

CONSIDÉRANT que la liste des écoles sources est adoptée annuellement par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'établissement de l'école Le Plateau relativement à l'extension du bassin des écoles sources;

CONSIDÉRANT que tous les élèves de 1^{re} année doivent passer un « test d'aptitudes musicales » unique à l'école Le Plateau;

CONSIDÉRANT que la sélection exige la réussite du test d'aptitudes musicales et qu'un premier bulletin doit être présenté « pour démontrer les capacités de l'enfant à suivre le rythme d'apprentissage accéléré et avoir un bon comportement »;

CONSIDÉRANT que la sélection d'élèves issus d'un milieu socialement ou culturellement favorisé par Le Plateau des écoles « sources » – en grande partie du Centre-Sud et Hochelaga Maisonneuve – a un effet sur la mixité scolaire; facteur déterminant en termes de réussite éducative selon le rapport du Conseil supérieur de l'éducation du Québec « Pour une école riche de tous ses élèves ».

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER les nouveaux critères d'inscription de l'école;
- 2° de MANDATER le comité de vigie sur la Politique d'admission pour faire de nouvelles recommandations pour l'inscription de l'automne 2020 en prévision de la rentrée 2021.

Sur cette décision, les commissaires Ben Valkenburg et Imane Allam expriment leur dissidence.

13. Service de l'organisation scolaire – dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation sur le secteur Bridge-Bonaventure

Document déposé : Rapport A-10-185-A en date du 25 septembre 2019 de M. Louis Bastien Lapierre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une consultation sur la vision d'avenir pour le secteur Bridge-Bonaventure;

CONSIDÉRANT que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a le mandat de transmettre un rapport basé sur les mémoires, auditions et opinions de la population afin d'enrichir la réflexion de la Ville de Montréal pour un éventuel document de planification sur le secteur Bridge-Bonaventure;

CONSIDÉRANT que le document de planification aura un impact sur le redéveloppement du territoire et les quartiers avoisinants;

CONSIDÉRANT que la date limite pour la réception des mémoires est le 26 septembre 2019 à 16 h 00;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'APPROUVER le dépôt du mémoire joint en annexe;
- 2° de TRANSMETTRE la position de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à l'Office de consultation de Montréal.

La commissaire Violaine Cousineau propose en amendement d'ajouter les considérants suivants :

CONSIDÉRANT qu'il faut impérativement éviter de développer des quartiers sans que la présence d'écoles primaires et secondaires ait été planifiée en amont. Il ne saurait donc y avoir de développement domiciliaire sans réserve foncière pour la construction d'écoles primaires et secondaires;

CONSIDÉRANT que l'augmentation faramineuse de la population scolaire partout en ville a actuellement des effets de débordement sur les écoles du Sud-Ouest qui sont, au primaire comme au secondaire, appelées à accueillir le trop-plein d'élèves en provenance d'autres quartiers surpeuplés de la métropole, ceci dans un contexte où la population scolaire du Sud-Ouest augmente elle aussi. De surcroît, dans la mesure où le secteur Bridge-Bonaventure se situe dans une zone mal desservie par les transports en commun, isolée sur le plan géographique, éloignée des deux écoles primaires de Pointe-Saint-Charles et de l'école secondaire Saint-Henri, il semble essentiel de planifier dès maintenant la construction d'une école primaire ET d'une école secondaire dans ce secteur. Rappelons qu'aucune école primaire n'existe actuellement au centre-ville¹ et qu'aucune école secondaire ne dessert non plus cette portion du territoire (à l'exception de FACE, qui n'est pas une école de quartier);

CONSIDÉRANT que la CSDM tient enfin à signifier son inquiétude quant à des types de développement qui risqueraient de générer une importante augmentation de la circulation automobile dans ce secteur (et dans les quartiers adjacents), de faire augmenter la pression sur le coût du logement (ce qui a nécessairement des impacts, là aussi, sur les quartiers adjacents) et de nuire à la capacité de construire des quartiers centraux conviviaux (ce qui a aussi pour effet de faire fuir les familles vers les zones périphériques de la ville, voire en banlieue);

CONSIDÉRANT que la CSDM, dans son rôle d'acteur social et économique, croit au développement de quartiers à échelle humaine, riche de la mixité des populations qui s'y établissent, et où l'école, accessible à pied, permet la rencontre de familles au profil socioéconomique diversifié;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite que la trame urbaine se développe en privilégiant une offre abondante en logements abordables pour les familles, de manière à maintenir une mixité sociale essentielle à la construction de milieux de vie humainement riches pour les enfants qui fréquentent nos écoles;

CONSIDÉRANT que dans cet espace vierge qui s'ouvre au développement, il faut éviter une planification qui ne soit accessible qu'aux plus fortunés : ce secteur doit être construit en prenant en considération le fait que la transformation rapide des quartiers du Sud-Ouest, ces dernières années, a nui au maintien dans ces milieux des populations les plus fragiles;

CONSIDÉRANT que la CSDM a le souci d'être partie prenante du développement de quartiers où l'école permet d'accueillir et de faire vivre ensemble des populations aux profils socioéconomiques variés;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite par ailleurs rappeler l'importance que les élèves qui fréquentent ses établissements aient accès au fleuve et au canal de Lachine qui bordent ce secteur : il s'agit de richesses collectives dont nos élèves pourront tirer grandement profit, qui sont partie prenante de l'histoire de leur ville et qu'ils gagneront à pouvoir investir;

¹ Le gouvernement a récemment autorisé certains projets qui se concrétiseront au cours des prochaines années.

CONSIDÉRANT que les quartiers du Sud-Ouest ont été historiquement développés en perdant tout contact avec les berges du fleuve, qui sont pourtant à quelques centaines de mètres seulement des premières habitations;

CONSIDÉRANT qu'il faut saisir l'occasion offerte par le redéploiement du secteur Bridge-Bonaventure pour permettre l'accès au fleuve non seulement pour les nouveaux résidents de ce secteur, mais aussi pour toutes les familles du Sud-Ouest. Il y a fort à parier que si le développement se fait à échelle humaine et en favorisant un accès aux berges et au canal, les enseignants et enseignantes de la CSDM de même que les éducateurs et éducatrices des services de garde qui ouvrent dans nos écoles sauront tirer profit de l'existence de ces espaces publics à des fins pédagogiques : c'est ce qu'ils font naturellement dans tous les secteurs de la ville où des parcs et des cours d'eau sont aménagés pour permettre un accès facile des citoyennes aux richesses naturelles de la ville;

Elle propose également l'ajout des éléments de proposition suivants :

« de MANDATER le Secrétariat général à déposer le présent rapport à l'OCPM avant le 26 septembre 2019 à 16 h 00;

de MANDATER la commissaire scolaire du quartier Sud-ouest, Violaine Cousineau, afin de présenter ce rapport à l'OCPM lors de la période d'audition prévue à compter du 2 octobre 2019. »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une consultation sur la vision d'avenir pour le secteur Bridge-Bonaventure;

CONSIDÉRANT que l'Office de consultation publique de Montréal a le mandat de transmettre un rapport basé sur les mémoires, auditions et opinions de la population afin d'enrichir la réflexion de la Ville de Montréal pour un éventuel document de planification sur le secteur Bridge-Bonaventure;

CONSIDÉRANT que le document de planification aura un impact sur le redéveloppement du territoire et les quartiers avoisinants;

CONSIDÉRANT que la date limite pour la réception des mémoires est le 26 septembre 2019 à 16 h 00;

CONSIDÉRANT qu'il faut impérativement éviter de développer des quartiers sans que la présence d'écoles primaires et secondaires ait été planifiée en amont. Il ne saurait donc y avoir de développement domiciliaire sans réserve foncière pour la construction d'écoles primaires et secondaires;

CONSIDÉRANT que l'augmentation faramineuse de la population scolaire partout en ville a actuellement des effets de débordement sur les écoles du Sud-Ouest qui sont, au primaire comme au secondaire, appelées à accueillir le trop-plein d'élèves en provenance d'autres quartiers surpeuplés de la métropole, ceci dans un contexte où la population scolaire du Sud-Ouest augmente elle aussi. De surcroît, dans la mesure où le secteur Bridge-Bonaventure se situe dans une zone mal desservie par les transports en commun, isolée sur le plan géographique, éloignée des deux écoles primaires de Pointe-Saint-Charles et de l'école secondaire Saint-Henri, il semble essentiel de planifier dès maintenant la construction d'une école primaire ET d'une école secondaire dans ce secteur. Rappelons qu'aucune école primaire n'existe actuellement au centre-ville² et qu'aucune école secondaire ne dessert non plus cette portion du territoire (à l'exception de FACE, qui n'est pas une école de quartier);

CONSIDÉRANT que la CSDM tient enfin à signifier son inquiétude quant à des types de développement qui risqueraient de générer une importante augmentation de la circulation automobile dans ce secteur (et dans les quartiers adjacents), de faire augmenter la pression sur le coût du logement (ce qui a nécessairement des impacts, là aussi, sur les quartiers adjacents) et de nuire à la capacité de construire des quartiers centraux conviviaux (ce qui a aussi pour effet de faire fuir les familles vers les zones périphériques de la ville, voire en banlieue);

CONSIDÉRANT que la CSDM, dans son rôle d'acteur social et économique, croit au développement de quartiers à échelle humaine, riche de la mixité des populations qui s'y établissent, et où l'école, accessible à pied, permet la rencontre de familles au profil socioéconomique diversifié;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite que la trame urbaine se développe en privilégiant une offre abondante en logements abordables pour les familles, de manière à maintenir une mixité sociale essentielle à la construction de milieux de vie humainement riches pour les enfants qui fréquentent nos écoles;

CONSIDÉRANT que dans cet espace vierge qui s'ouvre au développement, il faut éviter une planification qui ne soit accessible qu'aux plus fortunés : ce secteur doit être construit en prenant en considération le fait que la transformation rapide des quartiers du Sud-Ouest, ces dernières années, a nui au maintien dans ces milieux des populations les plus fragiles;

CONSIDÉRANT que la CSDM a le souci d'être partie prenante du développement de quartiers où l'école permet d'accueillir et de faire vivre ensemble des populations aux profils socioéconomiques variés;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite par ailleurs rappeler l'importance que les élèves qui fréquentent ses établissements aient accès au fleuve et au canal de Lachine qui bordent ce secteur : il s'agit de richesses collectives dont nos élèves pourront tirer grandement profit, qui sont partie prenante de l'histoire de leur ville et qu'ils gagneront à pouvoir investir;

² Le gouvernement a récemment autorisé certains projets qui se concrétiseront au cours des prochaines années.

CONSIDÉRANT que les quartiers du Sud-Ouest ont été historiquement développés en perdant tout contact avec les berges du fleuve, qui sont pourtant à quelques centaines de mètres seulement des premières habitations;

CONSIDÉRANT qu'il faut saisir l'occasion offerte par le redéploiement du secteur Bridge-Bonaventure pour permettre l'accès au fleuve non seulement pour les nouveaux résidents de ce secteur, mais aussi pour toutes les familles du Sud-Ouest. Il y a fort à parier que si le développement se fait à échelle humaine et en favorisant un accès aux berges et au canal, les enseignants et enseignantes de la CSDM de même que les éducateurs et éducatrices des services de garde qui ouvrent dans nos écoles sauront tirer profit de l'existence de ces espaces publics à des fins pédagogiques : c'est ce qu'ils font naturellement dans tous les secteurs de la ville où des parcs et des cours d'eau sont aménagés pour permettre un accès facile des citoyennes aux richesses naturelles de la ville;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le dépôt du mémoire joint en annexe;
- 2° de TRANSMETTRE la position de la Commission scolaire de Montréal à l'Office de consultation de Montréal;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général à déposer le présent rapport à l'OCPM avant le 26 septembre 2019 à 16 h 00;
- 4° de MANDATER la commissaire scolaire du quartier Sud-ouest, Violaine Cousineau, afin de présenter ce rapport à l'OCPM lors de la période d'audition prévue à compter du 2 octobre 2019.

14. Service des technologies de l'information – proposition d'utilisation de la mesure 50760 et autres mesures pour l'année 2019-2020

Document déposé : Rapport A-32-202 en date du 5 septembre 2019
de Mme Lucie Perreault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les balises prescrites qui concernent l'utilisation de la mesure ministérielle 50760 – *Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec*;

CONSIDÉRANT les avis recueillis auprès des directions des établissements par le biais du comité des partenaires du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la consultation menée formellement auprès de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal;

CONSIDÉRANT les avis recueillis lors du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que les mesures 15082, 50763 et 50767 feront l'objet de rapports distincts;

CONSIDÉRANT les améliorations concrètes à l'environnement technologique qui découleront des investissements projetés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la proposition soumise pour l'utilisation des mesures ministérielles 50761, 50762, 50764, 50766;
- 2° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à réaliser l'ensemble des dépenses projetées au présent rapport;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières de procéder à la répartition des sommes associées à la mesure ministérielle selon les balises prescrites au présent rapport.

15. Service des ressources matérielles – conclusion et signature d'un amendement pour une prolongation de trois (3) mois du bail pour la location du bâtiment situé au 7378, rue Lajeunesse, en faveur de la Ville de Montréal

Document déposé : Rapport A-33-1422 en date du 16 septembre 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et la Ville de Montréal (VdM) ont signé un amendement prolongeant le bail jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit reprendre le bâtiment pour des fins scolaires et que la VdM a été officiellement avisée;

CONSIDÉRANT que le bail arrivera à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que certaines expertises sont déjà en cours et les plans pour la réhabilitation sont en préparation;

CONSIDÉRANT que la VdM a avisé la CSDM que les travaux des immeubles de la VdM identifiés pour la relocalisation du Centre Lajeunesse ne seront pas terminés d'ici la date d'échéance du bail;

CONSIDÉRANT que la VdM a demandé à la CSDM une prolongation de trois (3) mois au bail;

CONSIDÉRANT que ce prolongement de bail permet aussi à l'Académie de Roberval (temporairement relocalisé dans le bâtiment de l'école Georges-Vanier) de poursuivre l'entente avec la VdM pour l'utilisation des plateaux sportifs essentiels aux activités de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 153A du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* prévoit que le délégataire désigné pour conclure, reconduire, modifier ou résilier un bail d'une année ou plus avec un tiers est le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la conclusion de l'amendement 2 pour une prolongation de trois (3) mois du bail pour la location, en faveur de la Ville de Montréal, du bâtiment 278 situé au 7378, rue Lajeunesse;
- 2° d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer l'amendement 2 pour une prolongation de trois (3) mois du bail pour la location, en faveur de la Ville de Montréal, du bâtiment 278 situé au 7378, rue Lajeunesse.

16. Service des ressources matérielles – École des métiers de l'horticulture – Programme québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d'ajout d'espace pour la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministère (mesure 50512)

Document déposé : Rapport A-33-1419-A en date du 5 septembre 2019 de Mmes Fanny Bélanger et M. Claude Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) offre trois programmes autorisés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) qui mène à l'obtention d'un diplôme d'étude professionnelle (DEP) et une spécialité en horticulture (ASP);

CONSIDÉRANT que les différents programme d'étude offerts à l'EMHM sont actuellement dispensés dans plusieurs installations en location plus ou moins adaptées;

CONSIDÉRANT que la plupart des espaces occupés par l'EMHM sont en location et que les frais de location sont en ce moment financés par le MEES et s'élèvent à un peu plus de 300 000 \$ annuellement, en date du 1^{er} octobre 2019;

CONSIDÉRANT que les classes modulaires utilisées par l'EMHM sont arrivées à la fin de leur vie utile et que l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie n'est pas favorable à la reconstruction d'unités modulaires, si un nouveau projet n'est pas financé par le MEES;

CONSIDÉRANT que cette demande de financement vise à finaliser le projet entrepris par la construction de serres sur le site du jardin botanique, financé au PQI 2018-2028, dont la livraison est prévue en octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la formation dispensée à l'EMHM répond à un besoin du marché de l'emploi à Montréal;

CONSIDÉRANT que l'EMHM occupe des espaces à l'école Pierre-Dupuy et que, si le projet est financé, ces espaces pourront être libérés pour l'occupation des espaces par des groupes de la formation générale au secondaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le présent rapport portant sur le dépôt d'une demande de financement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la construction d'une nouvelle École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM);
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles de déposer une demande financement au PQI 2020-2030 (lot 10) auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

17. Service du secrétariat général – nomination au poste de protecteur de l'élève et de protecteur de l'élève substitut

Document déposé : Rapport A-34-3280 en date du 17 septembre 2019 de Mme Maude Leclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes de la Commission scolaire de Montréal* prévoient la nomination d'un protecteur de l'élève (PÉ) et d'un substitut;

CONSIDÉRANT que les mandats de la protectrice de l'élève et celui de sa substitut ont pris fin le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'à partir du 1^{er} juillet 2019 une entente a été conclue avec la protectrice de l'élève substitut afin qu'elle assume le rôle de protectrice de l'élève jusqu'à ce que le processus de désignation du nouveau protecteur de l'élève soit complété;

CONSIDÉRANT qu'un appel à candidatures s'est tenu du 27 avril au 10 mai 2019;

CONSIDÉRANT que 21 curriculum vitae ont été reçus et analysés par les commissaires membres du comité de gouvernance et d'éthique soutenus par le Service du secrétariat général;

CONSIDÉRANT que cinq candidatures ont été retenues, mais que seulement quatre ont été reçues en entrevue par le comité d'éthique et de gouvernance puisque l'un des candidats s'est désisté;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique quant au choix du futur protecteur de l'élève et de son substitut;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit la consultation du comité de parents relativement à cette nomination;

CONSIDÉRANT que les candidatures retenues par le comité de gouvernance d'éthique ont été présentées par le secrétariat général, pour consultation, au Comité de parents lors d'une réunion extraordinaire tenue le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité de parents de la CSDM ont ensuite transmis, même en absence de quorum, par courriel au Secrétariat général leur décision de ne pas émettre d'avis concernant la nomination du protecteur de l'élève et de son substitut;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Dominique Paillé à titre de protectrice de l'élève, et ce, jusqu'au 30 juin 2022;
- 2° de NOMMER Mme Louise Jolicoeur à titre protectrice de l'élève substitut, et ce, jusqu'au 30 juin 2022.

La commissaire-parent Mme Linda Cazale inscrit sa dissidence.

18. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 28 août et le 25 septembre 2019;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

a) Service de l'organisation scolaire – aide alimentaire transitoire – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-10-181 en date du 3 septembre 2019 de M. Sylvain Senécal et de Mme Marie-Claude Morin concernant le sujet en référence

- 1° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution de l'aide alimentaire transitoire présenté à l'annexe I;
- 2° d'ATTRIBUER, via le Bureau des approvisionnements aux ressources financières, deux contrats d'approvisionnement de gré à gré aux organismes communautaires pour la mise en œuvre du programme d'aide alimentaire transitoire, et ce, seulement pour l'année scolaire 2019-2020 :
 - Le Chic resto-pop pour un montant approximatif de 30 000 \$;
 - Le Garde-manger pour tous pour un montant approximatif de 200 000 \$.

b) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Georges-Vanier – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-489 en date du 29 août 2019 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER Mme Kathy Lang au poste de direction à l'école Georges-Vanier à compter du 4 septembre 2019;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

c) Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandation du comité de révision

Document déposé : Rapport A-34-3278 en date du 11 septembre 2019 de M^e Geneviève Laurin et M^e Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

- 1° de MAINTENIR la décision du Service de l'organisation scolaire de refuser de désigner l'école fréquentée par la sœur de l'élève visé par la demande comme l'école de quartier de celui-ci;
- 2° de MAINTENIR la décision du Service de l'organisation scolaire de refuser d'accorder à l'élève visé une dérogation à la *Politique d'admission et de transport des élèves de la CSDM* pour un motif humanitaire;

- 3° de MAINTENIR l'élève visé par la demande de révision à l'école actuellement fréquentée pour l'année scolaire 2019-2020;
- 4° d'INSCRIRE l'élève visé par la demande de révision à la même école fréquentée actuellement par sa sœur, pour l'année scolaire 2020-2021;
- 5° d'ACCORDER à l'élève visé par la demande de révision le statut d'élève déplacé et ce, à partir de l'année scolaire 2020-2021 jusqu'à la fin de son parcours scolaire primaire afin de favoriser une stabilité accrue de ce parcours;
- 6° de DEMANDER à la direction de l'organisation scolaire et à la direction d'unité concernée de bien vouloir expliquer aux parents la notion de « statut d'élève déplacé » et ses effets.

d) Service de l'organisation scolaire – modification au calendrier scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-10-183-A en date du 17 septembre 2019 de Mme Julie Dulude concernant le sujet en référence

- 1° d'AUTORISER la modification des calendriers scolaires 2019-2020 de la formation générale des jeunes en déplaçant la journée pédagogique institutionnelle prévue le 24 avril 2020 au 27 septembre 2019;
- 2° d'AUTORISER la modification des calendriers scolaires 2019-2020 de la formation générale des adultes en déplaçant la journée pédagogique institutionnelle prévue le 29 novembre 2019 au 27 septembre 2019;
- 3° d'AUTORISER la modification des calendriers scolaires 2019-2020 de la formation professionnelle en déplaçant la journée pédagogique institutionnelle prévue le 29 novembre 2019 au 27 septembre 2019.

19. Information :

- a) INF-832-A Bilan des comités institutionnels 2018-2019
- b) A-33-1421-A Service des ressources matérielles – gestion des chantiers en cohabitation
- c) INF-833 Direction générale – personnel de direction – postes de directions générales adjointes – évaluation annuelle

- d) DG-06-229-A Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – Le secondaire à ma portée – rapport d'étape présentant les travaux effectués depuis juin 2019, dans le cadre de la révision de l'offre de services au secondaire, menant à une première année de mise en œuvre pour la rentrée 2020

20. Propositions des commissaires

- 20 a). Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastro Monaco portant sur le droit de vote des résidents permanents aux élections scolaires

Document déposé : CC-M-314

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) depuis sa fondation accueille diverses vagues d'immigration; que cet apport humain est bénéfique dans le renforcement de sa nature « pluriculturelle » et des valeurs d'ouverture à la différence et au partage qu'elle porte et enseigne;

CONSIDÉRANT la contribution de ces immigrants au développement économique, social et culturel de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'une part importante des parents d'élèves de la CSDM, ayant un statut de résident permanent, sont privés de leurs droits de représentativité et que cela démontre un déficit démocratique à l'école;

CONSIDÉRANT le nombre de familles immigrantes qui s'installent et résident de façon permanente à Montréal sans détenir la citoyenneté canadienne;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit la scolarisation de tous les enfants de moins de 18 ans qui résident au Québec, peu importe le statut migratoire des parents;

CONSIDÉRANT que les parents de ces enfants sont privés du droit de vote à l'élection scolaire;

CONSIDÉRANT la volonté des élus scolaires de la CSDM de favoriser la participation des résidents permanents à l'élection scolaire puisqu'ils peuvent actuellement uniquement participer à une partie de la gouvernance scolaire par l'élection des conseils d'établissements et des commissaires-parents;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MANDATER la présidence à faire les représentations nécessaires auprès du ministre de l'Éducation dans le but de modifier la Loi sur les élections scolaires de façon à accorder le droit de vote aux résidents permanents;
- 2° de MANDATER la présidence à transmettre cette proposition à l'ensemble des partenaires de la CSDM (la Ville de Montréal, la Fédération des commissions scolaires du Québec, les alliances syndicales et les autres commissions scolaires de Montréal, l'Union des municipalités du Québec, la Fédération canadienne des municipalités, etc.).

La commissaire Violaine Cousineau demande le vote.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Pierre Mc Nicoll, Ben Valkenburg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau et Imane Allam votent contre.

Les commissaires Mélisandre Shanks et Linda Cazale s'abstiennent.

La proposition est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la présidence à faire les représentations nécessaires auprès du ministre de l'Éducation dans le but de modifier la Loi sur les élections scolaires de façon à accorder le droit de vote aux résidents permanents;
- 2° de MANDATER la présidence à transmettre cette proposition à l'ensemble des partenaires de la CSDM (la Ville de Montréal, la Fédération des commissions scolaires du Québec, les alliances syndicales et les autres commissions scolaires de Montréal, l'Union des municipalités du Québec, la Fédération canadienne des municipalités, etc.).

21. Période réservée aux commissaires

Le commissaire Ben Valkenburg mentionne qu'il y a une consultation publique en cours pour les personnes souhaitant s'exprimer au sujet de la Loi sur la laïcité de l'État. Il ajoute que le lien vers la consultation en ligne se trouve dans l'infolettre de la CSDM et que celle-ci est en vigueur du 26 septembre au 17 novembre 2019.

Le commissaire Kenneth George fait une intervention relativement à la décision de déplacer la journée pédagogique institutionnelle au 27 septembre qui est fondée sur les valeurs de la CSDM, mais aussi sur une volonté d'assurer la sécurité des élèves pendant cette journée.

22. Période réservée à la direction générale

Ne s'applique pas.

La séance est levée à 23 heures.

Secrétariat général – 25 octobre 2019